



## Diplôme d'Université

# Initiation à la réflexion éthique

### dans la pratique soignante

Pour remplir les conditions de la certification des établissements de santé, la loi demande maintenant qu'il existe une instance éthique en leur sein. L'éthique est une discipline qui ne se pratique pas sans formation. Ce diplôme universitaire vise à donner des bases dans cette discipline afin de former les professionnels de santé qui souhaitent créer ou participer à ces instances.

### Objectifs

- ▶ Apprendre une démarche de réflexion et de délibération éthique,
- ▶ Contribuer à la constitution d'un espace de réflexion éthique dans les établissements de santé et médico-sociaux.

### Publics visés

- ▶ Prioritairement les professionnels travaillant dans le domaine de la santé,
- ▶ Toute personne qui souhaite mettre en place une démarche éthique au sein d'une institution ou d'un collectif de soignants.

### Conditions d'admission

- ▶ Professionnels titulaires d'un diplôme d'État Bac + 2 à Bac + 5.
- ▶ La candidature doit être déposée en ligne (prévoir un CV et une lettre de motivation).

**CANDIDATURE  
EN LIGNE**

[www.formation-continue.univ-tours.fr](http://www.formation-continue.univ-tours.fr)

### INTERVENANTS

#### Responsable pédagogique :

- ▶ Maël LEMOINE, Maître de conférences en Philosophie à l'université de Tours

#### Co-responsables :

- ▶ Béatrice BIRMELE, Praticien hospitalier au CHRU de Tours
- ▶ Donatien MALLET, Professeur associé en soins palliatifs, Faculté de médecine de Tours, Unité de soins palliatifs de Luynes - CHRU de Tours

Avec la contribution de philosophes expérimentés et de soignants diplômés en éthique médicale.

6 sessions de 2 jours (jeudi et vendredi)  
Soit 86 heures au total  
Groupe de 24 personnes maximum

Lieu de formation :  
UFR de médecine de l'université de Tours  
10 boulevard Tonnellé à Tours

Formation d'octobre 2017 à avril 2018 - soutenance du mémoire en septembre 2018

Renseignements et inscriptions : Lara VAN HAUWE au 02 47 36 63 17

Tarif 2017/2018 : 1 330 € nets



## Programme

Chaque session dure deux jours et se compose de trois demi-journées d'initiation à la réflexion autour de situations types, et d'une demi-journée de conférences ou de préparation du mémoire.

### ► **Module 1 : L'homme souffrant**

- Conférence : Aristote (1) : le bonheur humain
- Conférence : fin de vie et euthanasie
- Analyse de pratique
- Analyse d'articles

### ► **Module 2 : Expérience humaine et corporéité**

- Conférence : Aristote (2) : l'âme et le corps
- Conférence : les approches phénoménologiques de la maladie
- Analyse de pratique à la lecture philosophique (1)

### ► **Module 3 : Relation soignant-soigné**

- Conférence : Aristote (3) : la notion de philia
- Conférence : la relation au patient atteint de la maladie d'Alzheimer
- Conférence : care et sollicitude
- Analyse de pratique
- Lectures d'article

### ► **Module 4 : Responsabilité et décision**

- Conférence : Aristote (4) : délibération et décision
- Conférence : L'inadéquation des représentations théoriques de la délibération
- Analyse de pratique
- Analyse d'articles

### ► **Module 5 : Les normes du soin**

- Conférence : Aristote (5) : droit naturel et droit positif
- Conférence introduction à la philosophie des normes
- Conférence : les normes de santé
- Analyse de pratique
- Initiation à la lecture philosophique (2)

### ► **Module 6 : Ethique de l'organisation collective du système de soins**

- Conférence : Aristote (6) : la justice
- Conférence : la théorie de la justice de Rawls
- Analyse de pratique

## Validation

- Rédaction d'un mémoire sous la supervision d'un responsable enseignant.
- Soutenance du mémoire

## Service de Formation Continue

60 rue du Plat d'Étain - BP 12050  
37020 TOURS Cedex 1

formation-continue@univ-tours.fr

Tél. : 02 47 36 81 31

Informations à jour le 16 mars 2017 et susceptibles d'évolutions. Les tarifs s'appliquent aux formations de l'année universitaire 2017-2018. Les prix sont nets, la formation continue universitaire n'étant pas soumise à la TVA. Les règlements sont à effectuer à l'ordre de l'agent comptable de l'université de Tours. Les formations se déroulent selon les règles universitaires en vigueur à la date de démarrage. Elles sont organisées sous réserve d'un nombre suffisant de participants. Conformément à la législation, elles font l'objet soit d'une convention de formation continue (prise en charge par une entreprise ou un financeur institutionnel), soit d'un contrat de formation professionnelle (prise en charge individuelle). Les descriptifs de ce document ne constituent pas des éléments contractuels.

